



Choix entre réduction du temps de travail et changement de poste

Par **Groagroas**, le **19/08/2013** à **20:01**

Bonjour.

Je suis actuellement vendeur en Animalerie pour 5h hebdomadaires tous les dimanches. Mon contrat est un CDI (depuis 2 ans et 8 mois) dans une Jardinerie. Il est bien spécifié le poste (vendeur en Animalerie) et les horaires (5h tous les dimanches) dans mon contrat de travail.

Pour mener à bien le recrutement d'un nouveau chef de rayon, le directeur du magasin à promis à cette personne un Dimanche travaillé sur 2 (grâce aux heures majorées). Le problème est que ces heures sont celles que j'occupe actuellement... je deviens donc de trop...

On me propose donc deux solutions :

- Soit un maintien d'heures et un changement de poste (je vais à la caisse).
- Soit une réduction d'horaires : je travaillerais un dimanche sur 2, mais 8h (520€ de réduction de salaire net à l'année, baisse de 20% du salaire).

Il va de soit que je ne suis pas d'accord !

J'ai un autre travail à côté ; un temps plein bien rémunéré. Ce travail n'est donc qu'une petite source de revenus complémentaires, car je suis passionné de commerce et d'aquariophilie ; en gros ces 5h de travail en plus sont presque un loisir. Un travail en caisse ne m'intéresse donc absolument pas, et une réduction d'heures pas beaucoup plus (trop de contraintes face au gain)...

Je souhaite donc savoir quels sont mes obligations et mes droits concernant cet arrangement que je trouve plus que douteux. Puis-je refuser ces changements sans craindre un licenciement sans indemnisation ? Un délai leur est-il imposé face à ces changements ?

Merci d'avance pour l'aide que vous m'apporterez.

Par **P.M.**, le **20/08/2013** à **16:48**

Bonjour,

A partir du moment où il s'agit d'un contrat de travail à temps partiel comme je le comprend, l'employeur ne peut pas modifier votre horaire de travail qui y est prévu...

Par ailleurs, vous pouvez refuser toute modification essentielle du contrat de travail...

Par **Groagroas**, le **20/08/2013 à 17:49**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Effectivement c'est un contrat à temps partiel de 5h/semaine.

Je suis engagé "en qualité de vendeur animalerie". Il ne peut donc pas me mettre à la caisse sans avenant, car ce n'est pas la qualification de mon contrat ; c'est bien cela ?

Enfin, si je refuse l'avenant, quelles peuvent en être les conséquences ? S'il me licencie, je devrais logiquement toucher des indemnités, non ? Car mes horaires ne sont pas supprimés mais "données" à un nouveau pour booster sa paye... ce ne peut pas être un licenciement économique...

Par **P.M.**, le **20/08/2013 à 19:02**

Il faudrait déjà que l'employeur ait une cause réelle et sérieuse pour pouvoir procéder à un licenciement qui ne soit pas abusif...

Par **Groagroas**, le **20/08/2013 à 19:13**

De ce côté là aucun problème, il n'a rien à me reprocher hormis cet éventuel refus. Par ailleurs c'est mon employeur qui m'a démarché pour m'embaucher, je n'ai pas postuler pour travailler chez lui ; je pense donc être en position de force pour négocier un minimum cette situation.

Une dernière question ; mon contrat stipule :

"Monsieur X est engagé en qualité de vendeur en animalerie.

Le détail précis des attributions de Monsieur X pourra être précisé par voie orale, note de service ou fiche de fonction. Le détail des attributions est nécessairement évolutif et devra toujours pouvoir être adapté aux évolutions techniques, administratives et commerciales de la Société."

Me passer en caisse (sans changement d'horaire ni rémunération) implique bien un changement de qualification (avenant obligatoire) ? Ou une simple nouvelle attribution (donc je ne pourrais refuser sans conséquence) ? Car il ne s'agit pas du tout du même métier ; et ma "qualité" est bien vendeur...

Par **P.M.**, le **20/08/2013 à 19:58**

Normalement, il s'agit effectivement d'une modification essentielle du contrat de travail que l'employeur ne peut pas vous imposer...

Par **Groagroas**, le **20/08/2013** à **20:04**

Merci beaucoup. Vos réponses me seront très précieuses lors de l'entretien ou l'on va me signifier ce changement, ou plutôt grâce à vous cette tentative de changement.

Merci encore !